

COMMUNIQUE DE PRESSE

Privas, le 27 mai 2021

La campagne de vaccination contre la Covid19 en Ardèche continue de s'accélérer : élargissement du public cible et augmentation du nombre de doses disponibles

Depuis le mois de janvier, la mobilisation de tous les acteurs pour la vaccination ne faiblit pas, au contraire elle s'intensifie au fil des semaines. Ainsi, au 27 mai, **126 103 ardéchois éligibles ont bénéficié d'au moins une injection, soit plus de 38,7 % des ardéchois de plus de 18 ans.**

Pour maintenir cette accélération de la vaccination, le public cible est de nouveau élargit :

- **Sans critère d'âge, les professionnels considérés comme plus exposés au virus du fait de leur activité** (forces de l'ordre, enseignants, personnels de la petite enfance, conducteurs de bus, agents de nettoyage, etc) peuvent d'ores et déjà réserver un créneau de vaccination. Ce sont ainsi 7 millions de professionnels au niveau national qui bénéficient d'une vaccination anticipée.
- **La vaccination sera ouverte à tous les Français de plus de 18 ans sans condition dès le 31 mai.** Les personnes de 18 ans et + peuvent dès à présent prendre rendez-vous pour une première injection à partir du 31 mai.

Pour permettre l'accès à la vaccination au plus grand nombre, le nombre de doses de vaccins attribué au département n'a pas cessé d'augmenter depuis janvier 2021 :

- **Les 9 centres de vaccination disposent du vaccin Pfizer-BioNTech.**
- En parallèle, **le vaccin à ARN messenger Moderna sera désormais administré par des médecins et pharmaciens de ville volontaires** à compter de la semaine prochaine. Plus de 62 000 doses ont été commandées en Auvergne-Rhône Alpes dont 2 600 dans le département.
- Depuis plusieurs semaines, les centres de vaccination d'Annonay et d'Aubenas sont ouverts sans RDV les dimanches. **Cette opération sera de nouveau renouvelée le dimanche 30 mai.**

Le délai entre les deux injections étant de 39 à 42 jours, **tous les ardéchois de plus de 18 ans qui souhaitent être vaccinés** sont invités à prendre RDV dès à présent via www.sante.fr ou directement sur Doctolib ou Maia afin d'atteindre ensemble l'immunité collective.

La vaccination est un élément essentiel pour le **développement du pass sanitaire sur le territoire national**. Celui-ci s'inscrit dans le schéma d'allègement des mesures de contrôle et de réouvertures d'établissements et permettra notamment de reprendre des activités rassemblant un nombre élevé de personnes et de voyager plus facilement à l'étranger. Le pass sanitaire concourt à un retour à la vie normale en minimisant les risques de contamination par le virus.

Le préfet de l'Ardèche et la directrice de la délégation départementale de l'ARS rappellent l'importance de la vaccination **pour se protéger et protéger les autres notamment en prévision des vacances estivales et des mouvements de population sur le territoire**.

Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



@Prefet07

Tél : 04 75 66 50 07/14/16
Mél : pref-communication@ardeche.gouv.fr
www.ardeche.gouv.fr

Rue Pierre Filliat – BP 721
07007 Privas CEDEX